



CGT PREJ NANCY

CONDITIONS DE TRAVAIL À LA COUR D'APPEL DE NANCY : COMBIEN DE TEMPS ENCORE DEVRA-T-ON SUPPORTER L'INACCEPTABLE ?

Le mercredi 24 juin 2026, une fois de plus, la Cour d'appel de Nancy a fait parler d'elle. Six détenus étaient convoqués à 13h30. Pourtant, le premier ne sera présenté qu'à 16h45.

Pourquoi ?

Parce qu'avant de faire passer les détenus extraits et les escortes présentes sur place, des audiences en visioconférence avaient une nouvelle fois été programmées en priorité.

Résultat : une audience surchargée à 128 %, sous une température avoisinant les 35°C. Quelle considération pour les 12 agents présents ?

Aucune.

La Cour disposait pourtant de cinq ventilateurs pour tenter de rendre supportable une chaleur étouffante et difficilement tolérable pour n'importe quel être humain. Mais qu'en est-il des agents d'escorte ?

Là encore : aucune considération.

Depuis plusieurs jours, notre pays subit une vague de chaleur intense. Pourtant, lorsque les agents demandent un ventilateur pour exercer leurs missions dans des conditions décentes, la réponse est toujours la même :

« Aucun ventilateur n'est disponible. »

Étrangement, lorsqu'une avocate s'est plainte des conditions d'attente des détenus, privés de ventilation, un ventilateur a rapidement été trouvé.

Pour les agents, en revanche, il faudra encore attendre...

La **CGT PREJ Nancy** dénonce avec force :

**Les conditions de travail inacceptables imposées aux agents ;
Le manque de considération envers les personnels d'escorte ;
L'absence de moyens adaptés face aux épisodes de canicule ;
Le dysfonctionnement récurrent consistant à faire passer les visioconférences avant les escortes physiquement présentes.**

Les agents assurent chaque jour leurs missions avec professionnalisme malgré des conditions de plus en plus dégradées.

Jusqu'à quand ?

Faudra-t-il attendre un drame pour que les choses changent enfin ?

La **CGT PREJ Nancy exige des réponses concrètes et immédiates pour garantir la santé, la sécurité et le respect des agents.**

Le respect des personnels ne doit pas être une option.